



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 septembre 2016
19 heures 00

NGM/SL

N° 002041

Direction Générale
des Services -
Rapport
d'observations
définitives de la
Chambre Régionale
des Comptes

Affiché le :

Le mardi 13 septembre 2016 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 7 septembre 2016, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

La Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur a notifié par courrier en date du 10 juin 2016, le rapport d'observations définitives portant sur la gestion de la ville d'Apt de 2009 à 2014;

Dès sa première réunion tenue après cette notification, le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 juillet 2016, a été tenu informé de l'existence de ce rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes, et de sa mise en ligne pour consultation sur le site de la Cour des Comptes;

Le Conseil a par ailleurs été informé que ce rapport serait présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal;

Considérant qu'en application de l'article R.241-18 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes doit être inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal et doit donner lieu à un débat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication et de débattre sur le rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune d'Apt de 2009 à 2014, arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes Côte d'Azur, et sur ce constat de s'engager à mettre en œuvre avec rigueur ses recommandations en en confiant la mise en œuvre à la nouvelle directrice générale de services sous le contrôle et l'autorité du maire.

LE CONSEIL

Le Conseil a pris acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et un débat a eu lieu.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI